

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 AVRIL 2017**

**PRESENTS :** Walter GARCIA, Jean-Pierre PARONNEAU, Sabine JAMONEAU, Colette PARONNAUD, Francis VRIGNAUD, Nathalie MEGE, Laurent ROUFFET, Fabrice FERRY, Jacky ALBERT.

**ABSENTS REPRESENTES :** Micheline SIMONNEAU, Myriam CHAGNAUD, Jacky ALBERT.

**ABSENTE EXCUSÉE :** Lisbeth BARIL-KAMTCHOP.

**ABSENTS :** Véronique BOULANGER, Tanguy VERSIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nathalie MEGE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal et demande s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance :

- Avance de trésorerie – emprunt à court terme

Ce nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR****FINANCES**

- **Commune**
  - **Approbation du compte administratif 2016**
  - **Approbation du compte de gestion 2016**
  - **Affectation des résultats**
  - **Vote des trois taxes**
  - **Vote du budget primitif 2017**
- **Four Banal**
  - **Demande de subvention au Conseil Départemental**
- **Structure de jeux pour l'école**
  - **Demande de subvention au Conseil Départemental**
  - **Demande de subvention à la CAF**
- **Demandes de subventions**
  - **Société des Fêtes**
    - Organisation de la Charrette Bleue
  - **Association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes**

**PERSONNEL**

- **Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

- **Agriculture et Territoires**
  - **Organisation randonnée**

**QUESTIONS DIVERSES****FINANCES****COMMUNE – Approbation du compte administratif 2016**

Monsieur le Maire donne lecture des articles L1612-12, L1612-13 et L2121-14 du CGCT relatifs au compte administratif.

Monsieur le Maire, n'ayant pas droit au vote, informe l'assemblée que le conseil municipal doit nommer un président de séance et propose, comme l'usage le permet, que ce soit le conseiller municipal le plus ancien qui préside.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres, c'est donc Madame Colette PARONNAUD qui présidera pour l'approbation du compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif comme suit :

**Fonctionnement :**

- Dépenses 694 242.87 €
- Recettes 888 367.93 €
- Résultat de l'exercice +194 125.06 €

**Investissement :**

- Dépenses 344 130.95 €
- Recettes 110 976.64 €
- Résultat de l'exercice - 233 154.31 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres moins une voix, approuve le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus.**

**COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2016**

Monsieur le Maire présente de compte de gestion 2016 qui est en tout point semblable au compte administratif 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve le compte de gestion 2016.**

**COMMUNE – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cas où le compte administratif est voté avant le budget primitif, les résultats sont repris au budget.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2016 comme suit :

Opérations de l'exercice

Restes à réaliser

SECTIONS	SOLDE DEBUT DE GESTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT GLOBAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DEFINITIF
INVESTISSEMENT	121 158.49	344 130.95	110 976.64	-233 154.31	-111 995.82	356 600.00	167 007.00	-301 588.82
FONCTIONNEMENT	179 101.40	694 242.87	888 367.93	194 125.06	373 226.46	0.00	0.00	373 226.46
<b>TOTAUX</b>	<b>300 259.89</b>	<b>1 038 373.82</b>	<b>999 344.57</b>	<b>-39 029.25</b>	<b>261 230.64</b>	<b>356 600.00</b>	<b>167 007.00</b>	<b>71 637.64</b>

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	301 588.82
Compte 002	Excédent de fonctionnement	71 637.64
Compte 001	Déficit d'investissement	111 995.82

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.**

**COMMUNE – Vote des trois taxes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux actuels des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.09%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.94%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.35%

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en commission de finances, il a été décidé de ne pas augmenter les taux votés en 2016.

Le produit fiscal attendu pour 2017 s'élève à la somme de 405 055 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux des trois taxes votés en 2016.**

## COMMUNE – Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2312-2 du CGCT qui rappelle que le budget est voté par chapitre et si, le conseil municipal en décide ainsi, par article.

Monsieur le Maire présente le budget qui s'élève à la somme de :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	290 280.00	Excédent brut reporté	71 637.64
Dépenses de personnel	405 900.00	Recettes des services	43 697.00
Autres dépenses de gestion courante	84 900.00	Impôts et taxes	556 465.00
Dépenses financières	13 752.00	Dotations et participations	191 111.00
Dépenses exceptionnelles	100.00	Autres recettes de gestion courante	37 800.00
Autres dépenses	500.00	Recettes exceptionnelles	0.00
Dépenses imprévues	5 000.00	Recettes financières	20.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>800 432.00</b>	Autres recettes	10 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		<b>Total des recettes réelles</b>	
Virement à la section d'investissement	116 978.64	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 680.00
<b>Total général</b>	<b>917 410.64</b>	<b>Total général</b>	<b>917 410.64</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Déficit d'investissement reporté	111 995.82	Virement de la section de fonctionnement	116 978.64
Remboursement d'emprunt	50 000.00	FCTVA	40 000.00
Travaux de bâtiments	263 350.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	301 588.82
Travaux de voirie	144 800.00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	279 600.00	Taxe aménagement	9 000.00
Autres dépenses	30 810.00	Subventions	228 681.00
Charges (écritures d'ordre en sections)	11 680.00	Emprunt	190 987.36
Remboursement avance de trésorerie	120 000.00	Avance de trésorerie	120 000.00
		Produits (écritures d'ordre en section)	5 000.00
<b>Total général</b>	<b>1 012 235.82</b>	<b>Total général</b>	<b>1 012 235.82</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, vote le budget primitif 2017 tel que présenté ci-dessus.**

### FOUR BANAL – Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet peut s'inscrire au titre du Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes et la valorisation du petit patrimoine rural (- de 5 000 ha) – Réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine rural non protégé.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 7 610,9 € HT.

La subvention pouvant être attribuée est de 20% (minimum) du montant HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de demander une subvention au Conseil Départemental.**

### STRUCTURE DE JEUX COUR D'ECOLE – Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet peut s'inscrire dans le cadre des Affaires scolaires – Acquisition d'une structure de jeux.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 19 305.65 € HT.  
La subvention pouvant être attribuée est de 20% (minimum) du montant HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de demander une subvention au Conseil Départemental.**

### **STRUCTURE DE JEUX COUR D'ECOLE – Demande de subvention à la CAF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF au titre des Investissements et équipements.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 19 305.65 € HT.  
La subvention pouvant être attribuée est de 10% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de demander une subvention à la C.A.F.**

### **SOCIETE DES FETES – Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Charrette Bleue**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la 11<sup>ème</sup> édition de la Charrette Bleue aura lieu les 9 et 10 juin prochains :

- le 9 juin : marché semi-nocturne et ses marchands habituels avec animation musicale
- le 10 juin : à partir de 14 h, animations pour les enfants, concours de recettes d'escargots, mariage du beurre AOP et de l'escargot ... et soirée « Cagouilles » avec animation.

A cet effet, un budget prévisionnel a été établi :

- charges : 7 270.00 € équilibrées par la vente de produits et prestations de services, de subvention de fonctionnement ...

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société des Fêtes sollicite une subvention d'un montant de 350.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de verser à la Société des Fêtes une subvention d'un montant de 350.00 € pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition de la Charrette Bleue.**

### **Demande de subvention – Association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes**

Solidarité Paysans est une association qui accompagne les agriculteurs en difficultés. Son rôle est d'aider les paysans à prendre en main leur situation afin de l'améliorer.

Il n'existe pas une cause, mais plusieurs, d'où la grande complexité à détecter de manière précoce les agriculteurs en difficulté. Les raisons les plus souvent rencontrées sont :

- les crises successives,
- les accidents de la vie, problèmes familiaux, santé,
- taux d'endettement trop élevé,
- des conditions d'installation inadaptées,
- les mises aux normes et l'investissement que cela entraîne
- ...

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association sollicite une aide financière sans préciser le montant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.**

### **AVANCE DE TRESORERIE – Emprunt à court terme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les investissements ont été réglés jusqu'à maintenant sans emprunt ce qui contribue à une baisse de notre trésorerie.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que, dans l'attente des subventions à venir (environ 120 000.00 €) une demande de crédit à court terme soit demandée afin de pouvoir régler les factures d'investissement à venir.

Monsieur le Maire a demandé au Crédit Agricole une proposition de crédit à court terme :

- Montant du capital emprunté : 120 000.00 € (cent vingt mille euros)
- Durée de l'amortissement en mois : 24 mois

- Type d'amortissement : IN FINE
- Taux d'intérêt : fixe 0.73%
- Périodicité : trimestrielle
- Déblocage des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Frais de dossier : 0.15% du montant soit 180.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.**

## PERSONNEL

### INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection, prévue à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27/02/1962, constitue un mode de rémunération des travaux supplémentaires occasionnés par les élections qui concerne une catégorie de personnels limitée. L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection ne peut être versée que sous réserve des conditions suivantes :

- L'agent doit avoir effectivement assuré des travaux supplémentaires à l'occasion des élections,
- Le bénéficiaire de l'indemnité complémentaire pour élection doit être exclu du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la catégorie d'agent concernée est celle citée ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade	Fonctions
Administrative	A	Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enveloppe sera calculée par référence au montant mensuel de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie mise en place dans la collectivité, soit 1 085.20/12 =90.43 € sachant que la valeur maximale est plafonnée à 8 fois ce montant.

- Calcul du crédit global : 90.43 € x coefficient voté

Monsieur le Maire propose que le coefficient soit le même que celui attribué à l'agent pour l'IFTS, soit coefficient 3.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à l'agent concerné assortie du coefficient 3.**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### AGRICULTURES ET TERRITOIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Agricultures et Territoires souhaitent organiser une randonnée pédestre dont l'objectif est de communiquer sur le métier d'agriculteur et de découvrir les pratiques culturelles. C'est aussi l'occasion de découvrir le paysage et le patrimoine local.

Cette randonnée se déroulera le samedi 22 avril prochain (l'après-midi) – en partenariat avec l'association « Les Z'Ampoulopattes » - et se terminera par un repas fermier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Agricultures et Territoires sollicitent la possibilité de la mise à disposition gracieusement de la salle municipale. En contrepartie, la commune sera citée sur les documents distribués aux participants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, donne un avis favorable à cette demande.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai prochains.

### **COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion qui se déroulera le 20 avril prochain à Trizay, organisée par l'AMF, relative aux différentes démarches à effectuer lors d'une création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera accompagné de Mme le Maire de Péré et des deux secrétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Walter GARCIA